



CADRE TARIFAIRE CEC

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2023

On trouvera ci-dessous décrits les coûts de participation au CEC. Ces coûts varient en fonction du statut adopté. Le CEC facture les coûts aux participants directs, en incluant les coûts pour les participants indirects représentés par eux.

Les coûts fixes sont facturés dès le début de l'année et sont définitivement acquis. Les coûts variables sont facturés par trimestre.

1. Frais d'adhésion uniques

1.1. CORE.BE*

Statut du participant	Contribution
Participant direct (DP)	40.742 EUR
Participant indirect ayant un accès technique direct (IPDTA)	40.742 EUR
Participant indirect (IP)	1.018 EUR

*Ces frais d'adhésion donnent droit à une participation à toutes les applications disponibles sur CORE.BE: SCT (SEPA Credit Transfer), SDD Core (SEPA Direct Debit), SDD B2B, cartes legacy & chèques legacy.

1.2. IP.CSM**

Statut du participant	Contribution
Participant direct (DP)	35.650 EUR
Participant indirect ayant un accès technique direct (IPDTA)	5.093 EUR
Participant indirect (IP)	509 EUR

**Ces frais d'adhésion donnent droit à une participation à l'application SCT Inst (paiements instantanés en euro)

2. Frais opérationnels annuels

2.1. Coûts fixes

2.1.1. CORE.BE

Les coûts fixes couvrent les frais de fonctionnement du CEC, les coûts de connexion communs à SWIFT et les coûts TARGET2.

Ce coût fixe est répercuté par le biais d'une clé de répartition aux DP et IPDTA (dans une proportion 5/7) et aux IP (dans une proportion 2/7).

En ce qui concerne les DP et les IPDTA, il est prévu une variation pour leur contribution individuelle en fonction du volume de transactions (plus de 10% ou non du volume total de transactions au sein du CEC).

	Coût fixe (CEC/SWIFT/TARGET2)
DP et IPDTA avec un volume > 10% du volume total	65.503,49 EUR
DP et IPDTA avec un volume < 10% du volume total	23.354,80 EUR
Participants indirects	9.228,96 EUR

Les participants adhérents ou directs qui représentent des IPDTA et/ou des IP paient encore une contribution fixe de 5.094 euros, quel que soit le nombre d'IPDTA ou de IP qu'ils représentent.

Les DP et IPDTA se connectent au CEC via SWIFT File Act. Attention : ceci fait l'objet d'un contratilatéral avec SWIFT.

Les mentions actuelles sont fixées sur la base du nombre de participants au 1/01/2023, des volumes de transactions de 2022 et des clés de répartition en vigueur.

Toute modification de l'un des paramètres précités peut donner lieu à une révision des contributions par le Conseil d'Administration du CEC.

2.1.2. IP.CSM

Les coûts fixes couvrent les frais de fonctionnement du CEC.

	Coût fixe (CEC)
Participants Directs (DP)	14.260 EUR
Participant indirect ayant un accès technique direct (IPDTA)	4.075 EUR
Participants indirects (IP)	255 EUR

Coûts variables

2.2.1. CORE.BE

Frais de transaction	SCT/SDD ou 0,001027 par opération de débit & opération de crédit	0,002054 EUR
	Cards ou 0,001118 par opération de débit & opération de crédit	0,002236 EUR
	Cheques ou 0,0014489 par opération de débit & opération de crédit	0,0028978 EUR

2.2.1. IP.CSM

Les coûts variables comprennent les coûts des transactions IP ainsi les coûts Target 2 (funding/defunding). Ces derniers sont partagés également entre les participants. A partir de Mars 2022, un TIPS CSM fee de 0.0005 EUR remplace les coûts T2.

Frais de transaction IP	0,0034 EUR ou 0,0017 par opération de débit & opération de crédit
TIPS CSM fee	0.0005 EUR ou 0.00025 EUR par opération de débit & opération de crédit